

# RÉALITÉS

## de nos métiers

U.A.S.E.N.  
la  
cgt  
ÉDUC'ACTION  
NANCY-METZ



### SOMMAIRE

ÉDITO	•• 1
EN LUTTE :	
CHORALE RÉVOLUTIONNAIRE	•• 2
ELECTIONS—RÉSULTATS	•• 3
INFOS CSA	
CONTACTS	•• 4

DÉCEMBRE 2022 •• JOURNAL N°175

## ARRÊTEZ DE NOUS FAIRE CROIRE AU PÈRE NOËL !

Après les élections professionnelles pour lesquelles, je remercie chacun et chacune pour son investissement et avant la bataille des retraites, l'ambiance n'est pas vraiment à la fête. **La crise économique se répand, nos salaires, nos droits se réduisent comme peau de chagrin.** Et même si, surtout si !, Macron se veut rassurant, ses propos ne peuvent cacher ses intentions et bien crédule celui qui s'y fie. Encore une fois sûr de sa légitimité, il veut imposer sa réforme des retraites pour en finir définitivement avec le concept de solidarité qui était au fondement de l'Etat social.

Cette idéologie imprègne aujourd'hui chacune des réformes mises en place par les gouvernements sous sa houlette. C'est vrai pour la loi « travail », pour l'assurance chômage, pour la formation professionnelle, pour la santé et demain, sans une réaction d'ampleur, ce le sera pour nos retraites !

Après la pandémie, les coupures de courant qu'il nous

annonce cet hiver, la fin de l'opulence (sic !) nous prenons toutes et tous les mauvais coups qui s'abattent et particulièrement sur les plus démunis-es.

Mais pour nous tenir chaud, serrons-nous les coudes et préparons-nous à mener la bagarre pour imposer une autre réforme des retraites et pourquoi pas un autre choix de société. C'est dans l'unité et la lutte collective que se trouve la réponse pour y parvenir.

En attendant, profitons du mieux que nous pouvons de la trêve de fin d'année pour retrouver des forces et entrer dans l'année nouvelle déterminés-es et empliés-es d'une résistance à toute épreuve !

**Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous !**

*Catherine Prinz,  
Secrétaire académique, CGT Éduc'Action Nancy-Metz*

### RÉFORME DES RETRAITES : LE GOUVERNEMENT PRÊT AU 49.3



# EN LUTTE : CHORALE RÉVOLUTIONNAIRE

## UNE BELLE VICTOIRE !

A l'issue du premier confinement, le 23 mai 2020, une part importante des membres de la Chorale Révolutionnaire\* ont répondu à un appel au déconfinement des colères. Une répétition en plein air a été organisée à Metz sur l'esplanade avec des chants revendicatifs et des pancartes dénonçant la casse des services publics, notamment celui de la santé par les gouvernements successifs. Nous étions en petits groupes pour être moins de dix, distant.es d'environ 1m 50 les un.es des autres, et masqué.es.

l'action collective, nous avons décidé, pour la plupart, de contester cette amende et de poursuivre au tribunal grâce au soutien de Maître Xavier Sauvignet.

Les choristes révolutionnaires verbalisé.es ont été convoqué.es au tribunal en plusieurs fois. A chaque fois la Chorale Révolutionnaire a organisé des rassemblements de soutien devant le tribunal à Metz.

Le 5 janvier 2021, sept d'entre nous étaient convoqué.es, le



Pendant le confinement, certain.es parmi nous avaient dû poursuivre leur activité professionnelle sans aucun moyen financier ou matériel pour se protéger elles et eux, ainsi que leur famille. Les pancartes et les chants reflétaient notre colère.

Très rapidement, les forces de l'ordre ont débarqué pour relever nos identités. L'un des policiers a même lancé un : « Il est interdit de revendiquer ! ». Ce lapsus révélait bien l'intention de nous réprimer parce que nous représentions un danger pour l'ordre établi, nous, simple chorale composée de militant.es qui s'étaient rencontrés sur le pavé pendant le mouvement pour les retraites.

Quelques jours plus tard, plusieurs choristes révolutionnaires ont reçu une amende de 135€ pour participation à une manifestation interdite. Fort.es de nos expériences communes (répression pendant des manifestations et actions de grève) et de notre appartenance à des organisations où l'on croit à

délibéré, rendu le 2 février 2021, a confirmé l'amende de départ d'un montant de 135 euros. Quasiment tou.tes ces choristes ont fait un recours en cassation. En février puis en octobre, d'autres choristes ont été convoqué.s, et les délibérés les ont condamné.es à des amendes moins importantes, de 11€. Toutefois, ces choristes révolutionnaires ont souhaité mener le combat jusqu'au bout et ont fait également un recours en cassation, sans céder à l'incitation à la division ou à la dissuasion.

C'est en juin 2022 que la Cour de cassation a rendu une décision majeure pour les futurs mouvements sociaux en réaffirmant un droit existant mais non respecté : il est interdit de participer à une manifestation interdite, il est interdit d'organiser une manifestation non déclarée, mais il n'est pas interdit de participer à une manifestation non déclarée. En effet, dans son arrêt, la Cour précise que « ni l'article R. 610-5 du code pénal, ni aucune autre disposition légale ou réglemen-

taire n'incrimine le seul fait de participer à une manifestation non déclarée ».

On peut donc dire que notre collectif, déterminé, a arraché cette victoire, nous avons su rester solidaires et soudés.

Comment expliquer que la Cour de cassation intervienne aussi tard, alors que les manifestations se sont multipliées ces dernières années ? « Des gendarmes ou policiers peuvent facilement verbaliser quelqu'un sur un fondement qui n'est pourtant pas prévu par la loi. En revanche, il est très difficile de venir contester cette verbalisation, de savoir par quel biais saisir le tribunal », analyse notre avocat. L'étape de la cassation est encore plus complexe, d'autant que les requérants n'ont que cinq jours pour saisir la juridiction. A cela s'ajoute la difficulté de financer les services d'avocats spécialisés. « Vous êtes, à toutes les étapes, dissuadés financièrement et intellectuellement de contester ce type d'amende », ajoute notre avocat.

Les choristes révolutionnaires ont fait appel à des particuliers, mais aussi à des syndicats comme la CGT, à des partis politiques ou encore à des associations comme la Ligue des Droits de l'Homme, qui ont aidé à lancer une cagnotte en ligne pour financer les frais de justice. Nos avocats, militants, ont réduit leurs frais pour la Chorale Révolutionnaire.

Lorsque nous nous sommes vus en cassation, les employés du tribunal nous ont prévenu que la cassation

avait un prix élevé, et étaient surpris de notre détermination. Plus nous avançons dans notre raisonnement, plus nous étions convaincus qu'il s'agissait là de quelque chose d'absolument crucial à défendre : le droit de manifester est un droit qui l'emporte sur tous les autres. Si, demain, on ne peut plus exprimer son opinion en manifestant, c'est la démocratie qui est en danger.

Le 6 juillet 2022 nous avons à nouveau uni nos voix pour célébrer notre victoire en cassation. Nous avons défilé du palais de justice à l'hôtel de police. Une manifestation qu'en tant qu'organisateur et organisatrice, nous avons dûment déclarée auprès des autorités. Nous avons aussi invité et remercié tous nos soutiens. En effet, sans eux, nous n'aurions pas pu mener et gagner ce combat.

\*La Chorale Révolutionnaire est composée de militants qui ont commencé à chanter ensemble en grève et dans la rue en 2018 2019, et qui continuent de le faire aujourd'hui lors de diverses occasions en restant très vigilants sur l'infiltration de l'extrême droite et de ses idées dans notre classe. Si l'expérience vous tente n'hésitez pas à nous aborder, vous nous trouverez facilement en manifestation.

Contact : [choralerevolutionnaire@protonmail.com](mailto:choralerevolutionnaire@protonmail.com)  
<https://www.facebook.com/choralerevolutionnaire57>

*Stéphanie Nouvelle-Phan Dinh*  
*Militante CGT et Choriste Révolutionnaire*

## ELECTIONS PROFESSIONNELLES - LES RÉSULTATS

Les dés sont jetés !

Au soir du 8 décembre, la séquence électorale s'est achevée pour les élections professionnelles dans la fonction publique et dans nos rangs. Nous remercions chacun et chacune pour sa participation et le soutien apporté tout au long de la campagne.

Première victoire : la CGT Educ'action conserve son siège au CSA ministériel avec 6,64% des voix et la meilleure progression en nombre de voix (+ 1 578 voix) devant les autres organisations présentes.

C'est une belle marque de confiance et de reconnaissance de nos valeurs et du travail fourni par nos militant·es au quotidien partout où elles et ils se trouvent et ça aussi c'est une victoire ! C'est aussi l'assurance de pouvoir continuer cet engagement à vos côtés.

Dans l'académie, les résultats sont plus mitigés. Même si nous avons recueilli près de 700 voix au CSA-Académique (CSA-A\*), de nombreuses voix nous ont manqué pour parvenir à obtenir un siège qui nous aurait pourtant permis de gagner en visibilité. Qu'à cela ne tienne, nous continuerons à être présent·es sur le terrain auprès de toutes celles et tous ceux qui sont dans la lutte pour défendre leurs droits et en conquérir de nouveaux. Le siège obtenu à la CAPA du Second degré et l'autre obtenu à la CCP des non titulaires vie scolaire y contribueront.

A l'évidence, le dédain à l'égard du dialogue social et le mépris des syndicats portés par la loi de transformation de la Fonction publique et la loi 3DS se diffusent : la participation aux scrutins est restée en-deçà des 50% à 41,23% pour le CSA-A\*.

Le vote électronique cette fois-ci encore n'a pas aidé l'accès à l'exercice démocratique qu'il est censé mettre en œuvre. Pour voter, il fallait, il est vrai, s'armer de patience et de bonne volonté ! Un vrai casse-tête émaillé d'incidents (panne de serveur, non-distribution des notices de vote...) qui ont empêché de nombreux électeurs et électrices de voter !

Par ailleurs, la concurrence entre les organisations a pris des aspects inédits et dans certains cas à la limite de la légalité. Dans de nombreux cas, la campagne a viré au clientélisme, loin des valeurs pourtant affichées.

Cette représentativité dans l'académie, certes limitée, ne nous empêchera pas de continuer à nous impliquer et nous serons à vos côtés chaque fois que cela sera nécessaire : c'est la garantie que nous vous donnons aujourd'hui et tiendrons ces prochaines années.

\***CSA-A** Comité Social d'Administration de l'Académie : ex-comité technique académique (CTA)

*Catherine Prinz,*  
*Secrétaire académique, CGT Educ'Action Nancy-Metz*

# CONSEIL SYNDICAL ACADÉMIQUE

Le CSA (Conseil Syndical Académique) s'est tenu le 6 octobre dernier à la Cité scolaire Julie Daubié à Rombas (57)

Plus d'une trentaine de camarades, des quatre départements de notre académie, ont participé à ce moment fort de l'activité syndicale. Les débats ont été riches et ont permis de faire le tour de l'actualité économique et sociale, mais aussi de débattre sur les conditions dans lesquelles s'est déroulée la rentrée scolaire. Ce fut aussi l'occasion de lancer officiellement la campagne pour les élections professionnelles, qui constituent un enjeu majeur pour la CGT.

Enfin les membres du CSA ont élu Catherine PRINZ au poste de Secrétaire académique, elle succède à Philippe KUGLER.

*Philippe Kugler,  
Retraité, CGT Educ'Action Nancy-Metz*

PÉNICAUD INTÈGRE UN GRAND GROUPE D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ EN PLEINE EXPANSION DEPUIS... LA LOI PÉNICAUD DE 2018



## CONTACTS ACADÉMIQUES

### Les secrétaires des départements

#### En Meurthe et Moselle

**Victor ALEM** : 06 60 05 48 69

[54@cgteduc.fr](mailto:54@cgteduc.fr)

#### En Meuse

**Julien PARNY** : 06 86 76 71 54

[55@cgteduc.fr](mailto:55@cgteduc.fr)

#### En Moselle

**Claire PADRAO** : 06 82 30 89 48

[57@cgteduc.fr](mailto:57@cgteduc.fr)

#### Dans les Vosges

**Nicolas STARCEVIC** : 07 67 73 40 66

[88@cgteduc.fr](mailto:88@cgteduc.fr)

### Secrétaire académique

**Catherine PRINZ**, 06 85 27 39 17

[nancy-metz@cgteduc.fr](mailto:nancy-metz@cgteduc.fr)

### Les élu-es à votre écoute

#### PLP :

**Xavier ALAOUI** : 06 80 60 33 23

**Catherine PRINZ** : 06 85 27 39 17

[eluscapa.nancy-metz@cgteduc.fr](mailto:eluscapa.nancy-metz@cgteduc.fr)

#### AESH :

**Virginie Schmitt** : 06 10 11 55 19

[virginie\\_musso@hotmail.com](mailto:virginie_musso@hotmail.com)

#### AED - Certifié-es :

**Philippe Kugler** : 06 85 12 91 94

[nancy-metz@cgteduc.fr](mailto:nancy-metz@cgteduc.fr)

#### Stagiaires :

**Jean-Baptiste DELGENES** : 06 84 63 01 60

[inspe.nancy-metz@cgteduc.fr](mailto:inspe.nancy-metz@cgteduc.fr)

### Section académique des retraité-es

**Philippe KUGLER** : 06 85 12 91 94

[jeanpaul.andre15@free.fr](mailto:jeanpaul.andre15@free.fr)

**CGT Educ'Action Nancy-Metz**  
10, rue de Méric , 57050 METZ  
ou 17, rue Drouin , 54000 NANCY